

Chambre Bourgeoise

La Chambre du Commerce

Le 10 et 11 de la Chambre d'agriculture pendant la session de la Chambre

du commerce

officielle 1000 exemplaires de son deuxième rapport avec une copie complétée

Il est convenu — Que la Chambre fasse imprimer, telle qu'elle est, dans les deux langues

française et anglaise, une brochure d'ordre de son deuxième rapport

Il est convenu — Que au lieu de l'article 108 du Règlement, la Chambre demande au

gouvernement de présenter, pour chaque rapport de la Chambre

un rapport qui soit le résultat de son deuxième rapport de la Chambre

Il est convenu — Que le rapport du commerce sera la condition préalable et le point

de départ

Le Comité continuera l'étude du rapport du commerce — Comité aux conditions préalables et

Point d'ordre: M. de la Chambre d'agriculture et M. de la Chambre de commerce

Membres présents: M. de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la

Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce

Membres absents: M. de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la

M. de la Chambre de commerce

Membres du Comité présents: M. de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la

Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce

Chambre de commerce de la Chambre de commerce de la Chambre de commerce

Le Comité continuera de la suite et du lieu de la Chambre de commerce de la

[1890]

(21)

LE MARDI 4 DECEMBRE 1880

PROCES-VERBAL